



# Italie : Accord de gouvernement

\*

## Le projet Lyon-Turin en question

**« Con riguardo alla Linea ad Alta Velocità Torino-Lione, ci impegniamo a ridiscuterne integralmente il progetto nell'applicazione dell'accordo tra Italia e Francia. »**

*Concernant la Ligne à Grande Vitesse Turin-Lyon, nous nous engageons à rediscuter intégralement le projet en application de l'accord entre l'Italie et la France*

**Tel est le texte de l'accord signé** le 17 mai 2018 entre le Mouvement 5 étoiles et la Lega au sujet du projet Lyon-Turin. (page 50)

Le traité prévoit, en effet, la construction de plusieurs sections en France et en Italie, dont le tunnel transfrontalier entre Saint-Jean-de-Maurienne et Susa en Italie.

### MAIS PAS UNIQUEMENT ...

Dans l'accord du 30 janvier 2012 ratifié par les deux États (à l'article 16), ils se sont obligés à disposer des financements, préalablement à l'engagement des travaux définitifs :

Article 16

*Principes*

Le présent titre a pour but de préciser les modalités de financement entre les Parties des prestations réalisées pendant la construction **des ouvrages définitifs de la partie commune franco-italienne.**

**La disponibilité du financement sera un préalable au lancement des travaux des différentes phases de la partie commune franco-italienne de la section internationale.** Les Parties solliciteront l'Union européenne pour obtenir

Ceci a justifié la pause annoncée par Mme la ministre des transports en juillet 2017 :

*« Ni la France, ni l'Italie, ni même l'Europe ne peuvent afficher la disponibilité des financements du tunnel transfrontalier et encore moins celle des accès au tunnel. **Ceux qui prétendent le contraire doivent en rapporter la preuve.** »* déclare Daniel Ibanez.

Trois documents permettent de confirmer l'indisponibilité des financements :

- La déclaration de la ministre des transports du 4 décembre 2017 [ici](#)
- La lettre de l'Italie (page 3) au Conseil d'orientation des infrastructures (COI) [ici](#)
- La lettre de la commissaire européenne Violetta Bulc [ici](#)

Le premier confirme l'absence de disponibilité des financements en France, le deuxième reconnaît une disponibilité partielle en Italie, le troisième confirme l'absence de décision européenne pour la période postérieure à 2020 !

Se pose alors la question de la répartition des coûts entre la France et l'Italie au cas où la France ne construirait pas les accès français, comme le recommande le COI dans son rapport du 1<sup>er</sup> février 2018.

Enfin, la certification des coûts du tunnel transfrontalier n'a pas été réalisée par un tiers indépendant mais par une société, sous-traitante de Lyon-Turin Ferroviaire depuis l'origine du projet, en infraction avec l'accord franco-italien.

Il y a donc nécessité de rediscuter intégralement le projet « dont tout le monde a reconnu qu'il a été justifié par des prévisions fausses » a déclaré Daniel Ibanez.

**Contact Coordination des Opposants au projet "Lyon-Turin" :**

Daniel IBANEZ 06 07 74 10 17 / François MAUDUIT 06 31 58 01 71 [contact@lyonturin.eu](mailto:contact@lyonturin.eu) /